

LE 64 TÉLÉASSISTANCE



À partir de
7,38€
TTC
par mois

Vivre chez soi
en toute tranquillité

Un service disponible
24h/24 et 7j/7



UN SERVICE PROPOSÉ PAR
LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES



LE MOT DU PRÉSIDENT



EN SAVOIR PLUS
VITARIS
DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

05 54 12 06 64

Les solidarités humaines sont au cœur des actions du Conseil départemental. Répondre aux besoins de chacun, peu importe son âge est l'une de nos préoccupations constantes.

L'allongement de la durée de la vie et le risque de la dépendance qui va de pair, la place et le rôle des personnes âgées et de personnes en situation de handicap dans notre société : ce sont là des questions fondamentales dont le Conseil départemental se préoccupe au quotidien.

Notre engagement se manifeste sous de très nombreuses formes. Ainsi, dans sa politique volontariste des solidarités humaines, l'exécutif départemental a fait le choix de pérenniser le service public départemental de téléassistance, destiné à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Accessible à tous, ce service permet de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

Avec le64téléassistance, nous sommes fiers d'assurer votre sécurité pour être toujours plus proche et plus solidaire.

Jean-Jacques LASSERRE
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques



La prestation départementale **le64téléassistance** s'adresse à **toutes les personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou dépendantes qui désirent rester à leur domicile.**

En cas de chute, malaise ou tout autre accident, **une personne à leur écoute** pourra faire intervenir un proche ou les services de secours, rapidement et efficacement, **le jour comme la nuit.**

COMMENT MARCHE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

Particulièrement adaptée aux personnes en perte de mobilité ou dépendantes, la téléassistance vous permet de rester autonome tout en garantissant votre sécurité grâce à une écoute et une assistance au quotidien.

Concrètement, il s'agit d'un dispositif que vous portez sur vous et qui vous permet de donner l'alerte d'un simple appui.

Le Département des Pyrénées-Atlantiques a sélectionné l'entreprise Vitaris pour gérer ce service qui comprend : installation et maintenance, fourniture d'un second émetteur gratuitement pour les couples, délai d'installation de 48h maximum (dans la journée en cas d'urgence), centrale d'écoute joignable 24h/24 et 7j/7, service de soutien psychologique, service de message d'alerte (canicule, pandémie...).



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

Une simple pression sur votre émetteur permet un **CONTACT IMMÉDIAT** avec nos équipes !

Dès la réception de votre appel, vous êtes automatiquement identifié(e).
Le transmetteur vous permet de communiquer sans utiliser votre téléphone.
Votre interlocuteur va faire le point sur votre situation et prendre contact avec les personnes ou services à joindre.

L'opérateur est également là pour vous conseiller et vous réconforter en attendant que vos proches ou les secours interviennent.

En cas d'absence de dialogue, le réseau de proximité est sollicité.
Le cas échéant, les services de secours sont déclenchés.



COMBIEN COÛTE

LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

Prise en charge possible, sous conditions, dans le cadre de l'APA ou de la PCH

Dépense éligible au crédit d'impôts

OFFRE DE BASE Montants mensuels - TTC

Prestation de base : transmetteur et émetteur (matériel neuf)
Installation, maintenance et formation des bénéficiaires

7,38€

L'abonnement mensuel inclut : la location du matériel, la mise en service, l'entretien, le dépannage des équipements, les déplacements et les frais administratifs et la réception des appels 24h/24 et 7j/7.

OPTIONS

Détecteur de chute	2,64€
Appels de convivialité réguliers	9,00€
Téléassistance Mobile (bouton SOS) Frais activation (forfait unique)	11,76€ 39,00€

Autres options proposées

Boite à clefs (en location mensuelle)	3,60€
Boite à clefs (à l'achat unique)	59,88€

Catalogue complet à retrouver sur le site le64.fr / le64teleassistance
ou via la plateforme autonomie64.fr



COMMENT S'ABONNER ?

Pour souscrire à ce service, il suffit de remplir une demande de raccordement disponible.

- Sur le site le64.fr / le64teleassistance ou via la plateforme autonomie64.fr
- Auprès de votre Service Départemental des Solidarités Et de l'Insertion ou de votre CCAS.

A réception de votre demande de raccordement, VITARIS prend contact avec vous dans un délai de 48h pour procéder à la souscription et à l'installation à votre domicile.

La résiliation, quel que soit le motif, est possible à tout moment, sans frais. La facturation débute le mois suivant celui de l'installation du matériel chez l'abonné. Tout mois entamé reste dû.

Pour en savoir plus, contacter le 05 54 12 06 64